



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Déclaration préalable de la FSU lors du CDEN du 1^{er} mars 2021

Mme le Préfet, Mme la DASEN, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, Mesdames et Messieurs les maires, Mesdames et messieurs les représentants de parents d'élèves,

Introduction générale :

Depuis bientôt un an maintenant, les écoles, collèges et lycées-doivent faire face au défi sanitaire. Ils sont déjà bien fragilisés- à l'instar du service public de la santé - par les politiques d'austérité et par la dégradation de la situation sociale. Baisse du niveau de vie des enseignants, crise du recrutement, développement de la précarité par le recours aux contractuels, manque de remplaçants, de personnels d'encadrement dans les établissements, d'accompagnants pour les élèves en situations de handicap, accroissement continu des inégalités qui minent notre système éducatif, développement de la ségrégation scolaire par le biais de la concurrence déloyale de l'enseignement privé, la liste des problèmes est longue. Et à cette liste il faut maintenant ajouter la question sanitaire qui alourdit considérablement la tâche des enseignants.

Il faut en effet faire face à de nombreuses absences non remplacées, avec pour conséquence le brassage des élèves, les injonctions contradictoires et revirements incessants (comme en témoigne le récent assouplissement du protocole sanitaire concernant les variants notamment le britannique qui du coup fait flamber l'épidémie dans la zone B qui a commencé le plus tard les congés scolaires, paru quelques jours à peine après son "durcissement"... qui a fait augmenter significativement le nombre de classes fermés).

Depuis le début de la pandémie, nos organisations syndicales n'ont eu de cesse de dénoncer le manque de moyens et de cohérence dans la gestion de la crise sanitaire : aucune anticipation quant aux travaux nécessaires dans de nombreux établissements

scolaires, manque de matériel pour protéger les personnels, et surtout déni de la réalité des contaminations en leur sein, discours qui n'est plus guère tenu que par notre ministre. Depuis le début de cette année scolaire, nous alertons de la même façon des incohérences dans la gestion des clusters en milieu scolaire; on a trop souvent laissé le virus circuler à "bas bruit" là où il aurait fallu des fermetures ciblées afin de casser les chaînes de contamination.

De ce point de vue, les perspectives ne sont guère réjouissantes : dans notre département, la première vague de personnes prioritaires ne sera probablement pas vaccinée d'ici fin mars, date pourtant annoncée par le ministre pour la vaccination des enseignants. Jusqu'à aujourd'hui, La politique de tests massifs au sein des établissements scolaires n'avait guère dépassé le stade de quelques opérations sporadiques pourtant largement médiatisées. Les premiers éléments concernant la généralisation des tests salivaires sont emblématiques de l'action ministérielle depuis le début de la pandémie. La première phase de com' où l'on expliquait que seraient déployés médecins infirmières scolaires, ne manquait pas d'interpeller les collègues connaissant l'état de la médecine scolaire. Dans un second temps, les médias, alertés par le SNUipp-FSU sur le fait que l'on demandait dans certains départements aux enseignants des écoles de réaliser les tests salivaires, ont interpellé le ministère qui a nié avec la morgue qui le caractérise. Devant l'évidence attestée par la communication officielle de certaines académies, le ministère a fini par admettre mais en expliquant que tout se ferait sur la base du volontariat, et qu'il n'y avait pas de problème car on pouvait faire appel à des secouristes ! De qui se moque-t-on? Pour la FSU, il est hors de question de demander à des enseignants de se substituer à des infirmier.ère.s ou des personnels de laboratoire pour réaliser des actes médicaux ! Cet épisode est révélateur des dysfonctionnements à l'oeuvre: aucune coordination entre les échelons académiques, départementaux et les services de l'état. Des annonces médiatiques sans concertation avec le terrain, et l'intendance suivra ! Il est impensable de faire reposer une politique publique de cette importance sur "le volontariat" des enseignants, méthode au demeurant très pratique pour se défaire de ses responsabilités en imputant des dysfonctionnements à la mauvaise volonté des enseignant.e.s. Quel tour de force ! Le ministre aura réussi à exaspérer encore un peu plus des équipes à bout de souffle qui portent depuis mars dernier le service public à bout de bras, en mettant en place une politique qui était pourtant réclamée par tous et toutes !

Premier degré :

Concernant la carte scolaire proprement dite, l'administration prévoit des effectifs en baisse pour le 1er degré dans le département à la rentrée 2021. Ce sont environ 600 élèves

en moins qui sont attendus. La dotation départementale de 101 postes peut donc paraître généreuse. Mais nous dénonçons cette illusion !

En effet, depuis l'arrivée de Jean-Michel Blanquer au Ministère de l'Éducation nationale, les dotations accordées doivent être utilisées par les DASEN pour mettre en œuvre les «priorités ministérielles ». À ce titre, le dédoublement des classes de CP et CE1 a été extrêmement coûteux alors que sur le terrain sa mise en œuvre a été chaotique : le manque de locaux scolaires conduit bien souvent à placer deux groupes dans la même salle de classe avec deux enseignants donc en situation de co-enseignement. Or, c'est une pratique qui ne va pas de soi et qui n'est absolument intégrée dans la formation des enseignants ! De plus, les groupes étant bien plus souvent de 13 ou 14 élèves, on se trouve devant l'aberration de classes ce CP ou CE1 en éducation prioritaire avec 28 élèves et 2 enseignants dans une même salle... bien au-delà de ce que l'on peut voir dans beaucoup de classes en zone banale !

Pour preuve que cette dotation n'est pas suffisante, certaines des priorités ministérielles inscrites dans la circulaire de rentrée 2021 ne seront pas réalisées, comme le dédoublement des classes de grande section en éducation prioritaire.

Si nous actons positivement la prise en compte des augmentations de décharge de direction pour les écoles de moins de trois classes et de 12 et 13 classes en zone banale, nous rappelons que cela est toujours inférieur au régime de décharge spécifique au Val de Marne qui a été balayé par l'ancienne DASEN pour récupérer des postes afin de réaliser les dédoublements en CP/CE1 !

Cette dotation ne permet pas non plus d'abonder la brigade de remplacement alors que dans notre département des milliers de jours de classe ne sont pas assurés. Si cette situation est aggravée par la crise sanitaire, nous constatons malheureusement que cette tendance perdure depuis plusieurs années : c'est très grave car cela constitue une rupture d'égalité entre les élèves qui constitue pourtant une valeur cardinale du service public !

Par ailleurs, 141 élèves de plus relevant de l'ASH sont attendus et l'administration ne propose que 3 ouvertures dans ce domaine (2 ULIS, 1 UEMA). Comment peut-on sérieusement garantir les droits de ces élèves et de leurs familles et réaliser l'école inclusive dans ces conditions ?

Enfin, nous sommes révoltés du sort qui est fait aux UPE2A qui accueillent les élèves allophones nouvellement arrivés sur le territoire : Mme la DASEN supprime 1/5 des postes réservés à ces dispositifs. c'est un saccage de l'investissement, des compétences et de l'expertise des collègues en charge de ces dispositifs. De fait, ces mesures auront un

impact sur la capacité de notre département à scolariser ces élèves parmi les plus vulnérables.

Nous l'avons dit à de multiples reprises, et nous le redisons ici ; ces dispositifs sont des postes particuliers qui ne peuvent pas être fermés puis réouverts dans une logique de gestion comptable à court terme. Ils demandent un fort investissement et un travail sur le long terme qu'une gestion attentive aux réalités pédagogiques ne devrait pas ignorer. Ces postes doivent être préservés, rendus fixes partout où cela est demandé par les équipes et les personnels, et réintégrés dans le calcul des décharges des écoles. C'est le choix qui a été fait dans des départements voisins du nôtre, notamment la Seine Saint Denis, qui font pourtant face à la même baisse conjoncturelle du nombre d'élèves allophones.

Faut-il, Mme le Préfet, comme les nombreux signataires de la pétition, collègues, élus et associations dont certains siègent ici avec nous, y voir une particularité du Val de Marne comme l'est l'extrême difficulté de déposer des dossiers de régularisation pour des élèves scolarisés et leurs familles? Y-a-t-il en la matière l'application d'une politique différente dans le Val de Marne?

Comment l'Education nationale peut-elle garantir les droits de ces élèves et leurs familles exposés dans la circulaire 2012-141 du 2 octobre 2012. Madame le Préfet, vous êtes garante de l'application du droit dans notre département. Nous vous demandons solennellement de revenir sur ces mesures iniques. Ce sera le sens du vœu que nous proposerons au vote lors de cette assemblée.

Avant de donner la parole à nos collègues du secondaire, nous tenons à porter à votre connaissance, Mme le Préfet, qu'en cette année scolaire 2020/2021, un très grand nombre d'élèves orientés par les CIO sur les structures UPE2A du second degré n'ont pas pu y être scolarisés par manque de place : aucun poste n'a été alloué, aucune ouverture de dispositif n'a été décidée en cours d'année par la Direction académique. Preuve s'il en est qu'elle n'en a que faire des droits des élèves allophones et ce qui justifie notre défiance face aux arguments justifiant cette décision.

Sur la méthode, nous nous interrogeons sur la prise en compte des effectifs des écoles très souvent minorés au prétexte de variations entre prévision et constats les années précédentes, sur la prise en compte de modifications de secteurs scolaires votés hors-délais comme à Ivry, avec des fermetures et des baisses de décharges de direction à la clef et sans aucune transmission préalable aux élus du personnel. La globalisation des effectifs sur les groupes scolaires est peu transparente, souvent au détriment des écoles et en inadéquation avec les informations transmises par les équipes en lien avec les

mairies. Nous sommes très étonnés que l'éducation nationale s'arroge ainsi des prérogatives des municipalités.

Second degré :

Pour le second degré, nous retrouvons la politique d'austérité du ministre Blanquer dans notre département. La suppression de 1800 postes pour 23000 élèves en plus à l'échelle nationale est une catastrophe et nous en voyons les conséquences dans presque tous les établissements (collèges et lycées) du 94. Nous assistons depuis plusieurs années à une baisse des moyens, les DHG sont de plus en plus réduites et le h/e ne cesse de diminuer. Comment croire et nous expliquer que nous pourrions faire mieux avec moins ? Dans un contexte de crise sanitaire qui n'en finit plus et qui détériore les conditions de travail des enseignants et les conditions d'apprentissage des élèves, comment pouvons-nous accepter que les moyens alloués aux établissements du second degré continuent à diminuer drastiquement ?

Les collèges du département perdent 160h pour faire face à une augmentation prévisionnelle de 452 élèves . De plus, cette baisse du nombre d'heures globales s'accompagne d'une nouvelle hausse du nombre d'Heures Supplémentaires Année au détriment des heures postes, ce que nous dénonçons. Ce volume d'HSA est énorme et a des conséquences importantes : il est fort probable que les collègues ne pourront absorber ces heures supplémentaires ou que certains.e.s d'entre eux doivent avoir des compléments de service pour permettre aux autres de pouvoir assurer les heures supplémentaires. Non seulement, les collègues du secondaire doivent accueillir plus d'élèves mais ils vont aussi voir leur charge de travail augmentée alors que celle-ci s'est déjà accrue lors de cette crise sanitaire. Une fois de plus, on se demande bien comment nos élèves vont pouvoir progresser dans de telles conditions.

Nous sommes aussi très choqués de voir que les établissements les plus touchés sont souvent en REP et/ou comportent des UPE2A et SEGPA. Nous ne sommes pas ici pour refaire le CTSD second degré, madame la DASEN mais nous voulons quand même citer quelques exemples pour montrer l'ampleur des dégâts : - 89h de DHG à Blaise Cendrars à Boissy St Léger, -63h à Simone de Beauvoir à Créteil, -60h à R Garros à Villeneuve St Georges. Vous pourrez nous expliquer que les effectifs baissent dans ces établissements mais les prévisions d'élèves nous semblent plus que jamais étrangement ajustés aux baisses de DHG et certaines semblent même fantaisistes. L'éducation prioritaire ne doit pas faire les frais des politiques d'austérité or c'est ce que vous mettez en place dans le 94. Les élèves d'UPE2A du second degré ne semblent pas mieux traités par vos services, vous

avez choisi de supprimer 1h dans chaque section d'établissement et cela est injustifiable, pourquoi les élèves allophones ont le droit à moins d'heures d'enseignement que l'an dernier ? Doivent-ils payer les coupes dans le budget de l'Education Nationale ? Nous vous demandons, ici, devant les représentants de parents et les élus de nous expliquer ce choix dans la répartition des moyens.

Nous savons que le CDEN ne traite pas des questions de lycées mais comment ne pas évoquer les baisses de DHG également dans ces établissements. La réforme du lycée, maintenant appliquée à tous les niveaux a atteint ces objectifs pour le ministre : des classes à 35 en tronc commun partout, des DHG exsangues, en baisse (-64h au lycée L Michel de Champigny) et intenable en raison du peu d'heures allouées aux groupes de spécialité, des options et des accompagnements personnalisés réduits à peau de chagrin. S'ajoutent à ces augmentations d'effectifs et à la baisse des moyens, l'augmentation des HSA comme dans les collèges et une mise en place des protocoles sanitaires difficile et inégalitaire. Comment éviter le brassage des élèves quand la réforme supprime le groupe classe en première et en terminale ? Quand les cas de covid apparaissent, il faut fermer souvent plusieurs classes voire tout le niveau. Certains lycées ont choisi, face à l'explosion des cas, avant les vacances de la Toussaint de passer en demi-groupes mais ce n'est pas le cas de tous. En l'absence d'un cadrage national, des établissements, souvent les plus prestigieux (M Berthelot ou Berlioz) choisissent de ne pas mettre en place les demi-groupes ou à minima et plus récemment de revenir en classe entière au détriment de la sécurité sanitaire des enseignants, des personnels et des élèves. Les inégalités s'accroissent donc encore entre ceux qui traitent tout le programme mais en prenant des risques importants et les autres.

Enfin, nous voudrions revenir ici sur la dégradation importante du dialogue social entre notre organisation syndicale et les services départementaux de l'Education Nationale. Le SNES déplore des difficultés de plus en plus grandes rencontrées par les syndicats pour se faire entendre. Les documents présentés sont souvent difficilement lisibles et incomplets (les structures divisionnaires n'étaient pas données pour le CTSD par exemple). Nos mails adressés au cabinet de la DASEN n'obtiennent jamais de réponse, y compris lors de situations urgentes liées au covid par exemple. Dans les instances, aux questions des syndicats peu de réponses sont apportées, et bien souvent c'est même le silence absolu qui suit les questions posées. Cette absence de dialogue ne peut que nuire et dégrader la situation actuelle déjà explosive (de nombreux établissements du 94 ont demandé des audiences à l'IA et au rectorat et ont prévu de se mettre en grève). Beaucoup de personnels sont lassés de cette façon de ne pas les considérer, à l'image des syndicats qui ne sont pas entendus. Nous avons formulé, à ce sujet, au nom du SNES puis de la FSU, plusieurs demandes d'audience pour que nous en discussions, à ce jour, aucune réponse non plus.

Nous vous rappelons, Mme le Préfet et Mme la DASEN que nous sommes, ici pour représenter nos collègues, nos conditions de travail, et de cela découlent les conditions d'apprentissage de nos élèves. Nous pensons que cette mise au ban des organisations syndicales ne peut que nuire à tou.te.s et créer des tensions encore plus nombreuses.